

# Description synthétique du Projet HanSEL et du consortium

LEGAL CONTEXTS, CITIZENSHIP AND HUMAN  
TRAFFICKING INVESTIGATION - IMPROVING  
TRANSNATIONAL INVESTIGATIONS BETWEEN ITALY AND  
FRANCE

## **Description synthétique – Projet HanSEL**

Conformément aux Nations Unies (2014), « les lois relatives aux Droits de l'Homme imposent d'importantes responsabilités aux Etats quant à l'identification des enfants victimes de Traite d'Etres Humains et à la préservation à court et long terme de leur sureté et de leur bien-être » (p.7), et ce, quelle que soit leur nationalité et leur citoyenneté. Si la traite d'Etres Humains (TH) affecte les citoyens de toutes les régions du monde, les enfants et adolescents qui, au travers des flux migratoires, parviennent jusqu'en Europe pour y trouver refuge, représentent indéniablement une population à haut risque d'exploitation au sein d'activités criminelles liées à la traite (Rapport A/71/1384 des Nations Unis, 2016). Afin de garantir le respect des droits fondamentaux des enfants victimes de tels crimes, le premier devoir qui incombe aux pays de transit comme de destination des activités de TH est donc d'identifier les victimes.

Le projet de recherche HanSEL s'inscrit dans une démarche globale conduite à l'internationale d'amélioration du processus d'identification des mineurs victimes de TH. Plus précisément, il vise à améliorer les recommandations délivrées aux acteurs sociaux pour la conduite des entretiens avec les mineurs victimes ou potentiellement victimes de TH en France et en Italie. Ce faisant, notre équipe se propose :

- D'améliorer la compréhension des spécificités des entretiens conduits avec de jeunes victimes de traite humaine ;
- D'identifier les pratiques d'entretien les plus adaptées pour garantir le bien-être des mineurs et la qualité des informations transmises par ces derniers, et ce, en France et en Italie—l'objectif étant ici de contribuer à XX procédure judiciaire ;
- De formuler des recommandations spécifiques et concrètes aux acteurs sociaux travaillant dans le domaine de la traite d'Etres Humains. Ces recommandations à la conduite d'entretiens intégreront à terme les principales difficultés que les acteurs sociaux déclarent rencontrer lors des entretiens avec de jeunes victimes, ainsi que les contextes institutionnels et légaux de chaque pays.

## **Financement**

Ce projet a été retenu dans le cadre du programme Partenariat Hubert Curien Galilée (PHC Galilée). Il s'agit d'un programme de coopération scientifique à l'initiative du Ministère des Affaires étrangères et du Développement international, du Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (France), ainsi que du Ministero dell'Istruzione, dell'Università e della Ricerca (Italie).

## **Un projet centré autour de deux actions principales**

HanSEL s'étend sur une durée de deux ans. Il est centré autour de deux actions principales, comprenant chacune deux études. Tout au long du projet des règles strictes visant à

protéger l'**anonymat et la confidentialité** des données seront appliquées (cf. Ethique). Enfin, un **certificat de participation** sera délivré à toutes les personnes ayant accepté de donner de leur temps pour aider à la mise en œuvre de ce projet.

### **Action 1 – Etude des entretiens avec les jeunes victimes de traite humaine**

Cette première action vise à mieux comprendre les pratiques d'entretien existantes dans les 2 pays sur lequel le projet HanSEL porte une attention particulière. Il s'agira également de mieux identifier les besoins spécifiques des travailleurs sociaux, afin de favoriser l'implantation de nouvelles recommandations concrètes pour la conduite d'entretiens avec de jeunes victimes de TH sur le terrain.

#### **Etude 1-1 : Enquête auprès des travailleurs sociaux au sein d'associations et d'organismes non gouvernementaux**

L'objectif de cette enquête transfrontalière auprès d'acteurs sociaux italiens et français spécialisés en TH est de mieux identifier le déroulement des entretiens conduits avec de jeunes victimes de TH. Il s'agit donc ici de recueillir les avis des professionnels sur les difficultés pouvant être rencontrées lors de tels entretiens, les stratégies mises en œuvre pour lever ces difficultés, et les éventuels besoins et propositions formulés en vue d'améliorer les pratiques existantes.

Voir également la section **Ethique (confidentialité, anonymisation des réponses, et sécurité des données, points 1-3, 5-6)**

#### **Etude 1-2 : Etude des retranscriptions d'entretiens conduits avec de jeunes victimes de TH**

L'objectif de cette deuxième étude est de compléter l'étude 1 (cf. ci-dessus) et d'identifier les difficultés pouvant se manifester au cours des entretiens par les jeunes victimes. Pour ce faire, la dynamique d'entretiens conduits avec des mineurs victimes de TH, ou suspectés de l'être, sera analysée. Comme il est d'usage dans ces recherches, le travail d'analyse sera mené sur la base de retranscriptions d'entretiens déjà conduits et non en présentiel. Afin de ne pas interférer dans le bon déroulement des entretiens, notre équipe ne sera pas présente lors des entretiens conduits par les acteurs sociaux avec de jeunes victimes.

Voir également la section **Ethique (anonymisation des entretiens, points 3-4)**

### **Action 2 – Etude du contexte institutionnel et social des enquêtes pour traite d'Être Humain conduites en France et en Italie**

Les connaissances actuelles sur les protections offertes aux mineurs victimes de TH au cours de la phase d'identification étant limitée, l'objectif de l'action 2 du projet HanSEL est de répondre à ce besoin. Plus précisément, cette action vise à fournir un aperçu des droits des mineurs au cours des entretiens menés lors de la phase d'identification, la façon dont ces droits peuvent être appliqués ou non (e.g., contraintes temporelles, organisationnelles, etc.) et ce, dans les deux pays que sont la France et l'Italie.

#### **Etude 2-1 : Comparaison des lois et textes de loi relatifs à l'identification des jeunes victimes de TH**

Il s'agira ici d'étudier les textes de lois à un niveau national et européen. L'objectif est de mieux appréhender les contextes législatifs entourant les investigations françaises et italiennes en matière d'identification des mineurs victimes de traite humaine. A cette fin, nous proposerons une analyse comparative et approfondie des règles et garantie

législatives existantes dans ces deux pays, nous étudierons la législation européenne actuelle au sujet des mineurs victimes ou présumés victimes de traite humaine.

### **Etude 2-2 : Entretiens avec des acteurs institutionnels et des acteurs sociaux**

L'objectif de cette étude est de compléter l'analyse des textes de lois effectuée dans l'Etude 2-1, cela au travers d'entretien semi-directifs conduits avec des acteurs clés du processus d'identification des mineurs victimes (e.g., acteurs sociaux, policiers, gendarmes, avocats, juges pour enfants).

### **Procédures éthiques**

Tout au long du projet HanSEL des procédures strictes seront appliquées afin de garantir l'anonymat des participants et la confidentialité des informations recueillies :

1. L'anonymat des professionnels participant aux 4 études proposées sera garanti en grâce à un identifiant unique crée par les participants eux-mêmes et inconnu des membres du consortium. Cet identifiant permettra aux participants de se connecter au questionnaire en ligne (voir point 6). Cet identifiant pourra prendre la forme d'un ensemble de 6 unités composé de chiffres et de lettres (par exemple : M3P4K8). Par conséquent, aucune information recueillie ne pourra être rattachée à l'identité des participants, mais à un identifiant ;
2. Aucune information en lien avec l'identité des participants ne sera en outre demandée (Etude 1-1, 1-2, voir 2-2 selon le souhait exprimé par les professionnels). Si des informations professionnelles (par exemple : profession, pays et région d'exercice) ou personnelles (par exemple : âge, genre) pourront être demandées dans les études 1-1 et 1-2, elles ne le seront qu'à des fins statistiques. Ainsi, ces informations n'auront pour seul objectif que de nous aider à mettre en évidence des similitudes ou des différences pouvant exister entre les pratiques d'entretien de différents groupes (par exemple : les professionnels français ou italiens) ;
3. Aucune information relative à l'identité des victimes et à leur famille ne sera demandée dans les Etudes 1-1 (Enquête transnationale) et 1-2 (Analyse d'entretiens avec de jeunes victimes) ;
4. De la même façon, les informations permettant d'identifier les mineurs victimes, ou suspectées d'être victimes, de traite humaine seront systématiquement supprimées dans l'Etude 1-2 (Analyse d'entretiens avec de jeunes victimes). Ainsi, en plus des précautions prises sur l'identité des victimes (cf. point 3), aucune information relative à la localisation de l'entretien (par exemple : région, ville) ne sera conservée. Une exception sera appliquée au pays d'origine et au pays où fut conduit l'entretien (France vs. Italie).
5. Tout au long du projet, les résultats ne refléteront que des pratiques collectives telles que : les pratiques françaises ou italiennes, celles de professionnels anciennement ou nouvellement formés, les entretiens conduits avec de jeunes enfants ou des adolescents victimes, etc.
6. Enfin la saisie des données et leur sauvegarde seront sécurisées. Ainsi seule la responsable scientifique française disposera des codes d'accès à la plateforme émergeant le questionnaire en ligne utilisé pour l'étude 1-1. De plus, les informations recueillies au cours des 4 études seront sauvegardées dans un système de stockage sécurisé (MyCoRe).

## Présentation du consortium

**Deborah De Felice (Responsable scientifique du projet – Equipe italienne).** Le Dr. De Felice a soutenu sa thèse de doctorat en sociologie à l'Université de Catane (Italie) en 2004, Université où elle enseigne depuis 2008 la sociologie du droit au sein du Département des sciences politiques et sociales. Son principal domaine d'étude et de recherche concerne les politiques sociales et judiciaires liées aux mineurs et la mise en œuvre des droits de l'Enfant, les processus de prise de décision, ainsi que les migrations de mineurs. Dr. de Felice est membre du Centre de recherche sur la justice juvénile et familiale et du Centre interministériel "Neurohumanities Studies" (NEWHUMS) de l'Université de Catane.

Une description plus complète de ses activités est disponible ici :

<http://www.dsps.unict.it/content/scheda-docente?cf=REZMRFJINzNQNTBDMzUxWg==>

**Fanny Verkampt (Responsable scientifique du projet – Equipe française).** Le Dr. Verkampt a soutenu sa thèse de doctorant en psychologie sociale et cognitive en 2009 et a rejoint, en 2010, l'Université Toulouse – Jean Jaurès en tant que maître de conférences. Au sein du laboratoire CLLE, elle est spécialisée en psychologie judiciaire avec une expertise particulière sur la question des auditions et techniques d'audition pour les mineurs (enfants et adolescents) témoins et/ou victimes d'évènements criminels complexes. F. Verkampt est Présidente de la division "Psychologie et Droit" de l'International Association of Applied Psychology et dirige le projet « Migrations and Refugees » au sein de cette même association. Elle est membre de plusieurs groupes de chercheurs, tel que le Groupe d'expertise *Radicalités et Régulations* (voir

<https://radicalite.hypotheses.org/>).

Une description plus complète de ses activités est disponible ici : <http://fanny-verkampt.weebly.com/>

**Olivier Dodier (Membre du consortium - Equipe française).** Le Dr. Olivier Dodier a soutenu sa thèse de doctorat en psychologie en 2017 à l'université Clermont Auvergne. Entre 2014 et 2017, il a dispensé des enseignements en psychologie cognitive, et en méthodologie expérimentale à l'Université Toulouse Jean Jaurès. Depuis 2014, sans discontinuer, il dispense des enseignements en psychologie sociale à l'Université Toulouse Jean Jaurès. Depuis 2017, il est membre invité du Laboratoire de Psychologie Sociale et Cognitive de l'Université Clermont Auvergne (LAPSCO, UMR CNRS 6024) Ses travaux concernent principalement les techniques de recueil de la parole des mineurs témoins et victimes.

**Elisa Lombardo (Membre du consortium – Equipe italienne).** Le Dr. Elisa Lombardo a soutenu sa thèse de doctorat en sciences politiques en 2017. Elle dispense actuellement des enseignements en sociologie du territoire et de l'environnement à l'Université de Catane (Département des sciences politiques et sociales). Ses activités de recherche portent sur la migration internationale et les contextes locaux, l'exploitation par le travail, les réseaux communautaires et sociaux, les pratiques de citoyenneté et les processus de territorialisation. Le Dr. Elisa Lombardo est membre de l'Association Italienne de Sociologie (section Territoire) et de l'Association « Sociology for the Person ».

**Mélany Payoux (Membre du consortium – Equipe française).** Le Dr. Mélany Payoux a soutenu sa thèse de doctorat en psychologie en 2014 à l'Université de Nantes. Depuis 2009, elle dispense des enseignements en psychologie cognitive et en méthodologie de recherche à l'UFR de Psychologie de l'Université de Nantes, et depuis 2016 au département

d'orthophonie de la même université. Elle est, depuis 2014, membre associé du Laboratoire de Psychologie des Pays de la Loire (LPPL – EA4638). Ses travaux concernent les liens entre faux souvenirs et suggestibilité dans un contexte de témoignage oculaire.

**Giuliana Salerno (Membre du consortium – Equipe italienne).** Giuliana Salerno est doctorante en sciences politiques à l'Université de Catane. Sa thèse de doctorat interroge de façon pluridisciplinaire, les éléments constitutifs de la citoyenneté européenne. Plus spécifiquement, ses travaux de recherche portent sur les risques et les défis de l'évolution de la citoyenneté chez les migrants, le droit à l'éducation et la protection de l'enfance en tant qu'éléments clés de la réponse aux transformations induites par les phénomènes migratoires.